





Prix fixes électricité pour les contrats conclus en Mars 2022 Pour les particuliers en Région de Bruxelles-Capitale Prix, 6% de tva comprise (12)

Composition du prix de votre énergie



- Energie fournie (ENGIE)
- Coûts de réseaux (Gestionnaire de réseau)
- Impôts, charges et tva (Gouvernement)

Vos avantages

Vous profitez d'une offre 100% digitale

Services gratuits

- Service client en ligne 5
- Facture par e-mail
- Réductions chez nos partenaires

Prix fixes de l'énergie - 3 ans

Redevance fixe (1)		Prix par kWh (€cent/kWh)						Option énergie verte ⁽⁴⁾		Coûts énergie verte (5)
(€/an)		Type d'usage	Normal	Bihoraire Heures pleines	Bihoraire Heures creuses	Exclusif Nuit		(€cent/kWh)		(€cent/kWh)
23,96	+	Consommation	27,892	31,748	24,819	24,819	+	0,306	+	1,558
		Injection (3)	11,735	14,019	5,922					

Coûts de réseaux (distribution et transport)

Gestionnaire	Distribution								
du réseau de distribution	Normal	Biho	raire	Exclusif	Activité de mesure	Puissance mis			
		Heures pleines	Heures creuses	Nuit	Relevé annuel	<=13kVA	>13kVA		
	(€cent/kWh)	(€cent/kWh)	(€cent/kWh)	(€cent/kWh)	(€/an)	(€/an)	(€/an)	(€cent/kWh)	
SIBELGA	7,85	7,85	5,74	5,74	10,87	28,31	56,61	1,19	







Prix fixes électricité pour les contrats conclus en Mars 2022 Pour les particuliers en Région de Bruxelles-Capitale Prix, 6% de tva comprise (12)

Suppléments

Suppléments (€cent/kWh)				
Cotisation sur l'énergie	0,20417			
Accise fédérale (€cent/kWh)				
Consommation entre 0 et 20.000 kWh	1,64560			
Consommation entre 20.000 et 50.000 kWh	1,40118			
Consommation entre 50.000 et 1.000.000 kWh	1,31890			

Droit pour le financement des Obligations (OSP) (€/an)	de Service Public
<= 1,44 kVA	0,00
>1,44 et <= 6 kVA	11,07
> 6 et <= 9,6 kVA	17,68
> 9,6 et <= 13 kVA	22,13
> 13 et <= 18 kVA	33,20
> 18 et <= 36 kVA	44,27
> 36 et <= 56 kVA	88,40
> 56 kVA	143,74

- lesquels le prélèvement et l'injection appartiennent au même pack
- Le prix offert peut être modifié dans le courant du mois (p.ex. suite à des variations dans la disponibilité d'électricité sur le marché). Le prix (12) La TVA peut être adaptée en fonction des modifications légales. valable est celui qui est affiché sur engie.be à la date de souscription du contrat. Les prix sont valables pour tous les contrats conclus en Mars 2022 et débutant au plus tard le dernier jour du 6e mois après la souscription du contrat.
- Le tarif d'injection correspond aux prix auxquels ENGIE achète votre électricité produite et injectée sur le réseau conformément aux Conditions Contractuelles de votre Contrat. Ce tarif s'applique uniquement pour les installations de production décentralisées situées en Belgique raccordées en basse tension et disposant d'un compteur intelligent ou bidirectionnel. En plus du tarif d'injection, une redevance fixe est due et sera facturée sauf si vous êtes déjà client chez ENGIE pour la livraison d'électricité, auquel cas vous payez une seule redevance fixe du tarif de consommation. Le prix d'injection n'est pas soumis à la TVA.
- (4) Si vous choisissez un contrat avec une électricité verte 100 % belge, nous garantissons que l'électricité que vous consommez est produite à base de sources d'énergie belges et renouvelables.
- Ces coûts sont calculés de la manière suivante : Q x Pc pour le coût énergie verte. Q correspond au pourcentage, tel que déterminé légalement, des prélèvements du client pour lequel ENGIE doit remettre des certificats d'énergie verte. Pc correspond au prix par certificat d'énergie verte et s'élève en Mars 2022 à 100 € Ce prix est hors TVA. Les coûts sont repris séparément sur la facture et sont adaptés en fonction des modifications légales.
- (6) Les coûts de réseau sont approuvés par la CREG et par BRUGEL.
- Vous ne payez pas de TVA sur ces coûts.
- Le calcul a été effectué en février 2022 pour un contrat EASY Indexed sur la base d'une consommation privée de 3 500 kWh/an à Bruxelles. Prix 21% de tva comprise.
- (10) Vous trouverez plus d'informations sur vos paiements sur www.engie.be/fr/support/faq/facture/paiements/.

- (1) La redevance fixe n'est imputée que 1 seule fois chez les clients pour (11) Droit d'accise spécial d'application à partir du 01/01/2022 remplaçant les contributions pour les obligations de service public fédéral et la cotisation fédérale. Il est calculé sur base annuelle, suivant un tarif dégressif par tranche de consommation.

Origine de l'électricité verte fournie dans le cadre de DIRECT en "Option électricité verte, 100% belge" : sources d'énergie renouvelables (100%).

Origine de l'électricité fournie dans le cadre de DIRECT en Région de Bruxelles-Capitale en 2020: cogénération de qualité (0,00%), combustibles fossiles (20,24%), nucléaire (77,13%), inconnu (2,63%).

Origine de la fourniture totale d'électricité pour Electrabel sa en Région de Bruxelles-Capitale en 2020 : sources d'énergie renouvelables (39,62%), cogénération de qualité combustibles fossiles (12,22%), nucléaire (46,59%), inconnu (1,57%).

Frais de rappel et de mise en demeure (8) (10) Montants d'application en 2022

Frais de rappel (1er gratuit)	7,50 € (max)
Mise en demeure	15,00 € (max)